



19 août 2020

## **Le programme d'aide à la sauvegarde du patrimoine culturel soutient dix institutions et projets patrimoniaux**

### **Premières subventions accordées**

En mars dernier, le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC) a inauguré un nouveau programme de soutien à la sauvegarde du patrimoine culturel mobilier, documentaire, immatériel et linguistique. Suite à une mise au concours, la Commission cantonale du patrimoine culturel a reçu 22 demandes d'aides émanant de tout le canton. Dix institutions patrimoniales et projets portant sur des éléments considérés d'importance cantonale ont reçu une aide financière en 2020.

### **Le canton du Valais fortement engagé pour la sauvegarde du patrimoine culturel**

Découlant de la modification de la loi sur la promotion de la culture adoptée en 2018 et de son règlement d'application validé par le Conseil d'Etat en 2019, le nouveau programme a pour but la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine d'intérêt cantonal. L'objectif est de préserver, rechercher, valoriser et communiquer le patrimoine culturel sous toutes ses formes. La loi prévoit également des aides financières. Une Commission cantonale du patrimoine culturel spécialisée a été nommée par le Conseil d'Etat et un appel à demandes d'aide a été diffusé.

### **Dix institutions soutenues en 2020**

Sur les 22 demandes parvenues à la Commission et analysées sur la base de conditions d'admissibilité et de critères d'évaluation définis pour chaque type d'aide, dix ont été mises au bénéfice d'un soutien par le DSSC sur préavis de la Commission. Cinq institutions reçoivent une des Aides financières à des institutions détentrices de collections – Aides pluriannuelles à l'exploitation (2020-2023) : la Fondation Rilke, le Museum Stockalperschloss, le Musée du Vin, le Musée valaisan des bisses et le Musée de Bagnes. Cinq associations ou fondations entrent quant à elles dans les critères des Aides financières à des institutions s'engageant pour la sauvegarde du patrimoine culturel d'intérêt cantonal : l'Association Réseau Musées Valais, l'Association valaisanne des Musées, le Verein Carillon-VS, La Fondation pour le développement et la promotion du patois et le Verein Virtueller Kunstraum Oberwallis. Un montant total de 387'000 francs a été alloué.

### **A qui s'adresse le programme d'aide à la sauvegarde du patrimoine culturel ?**

Pour rappel, le programme de soutien concerne la sauvegarde du patrimoine culturel mobilier, documentaire, immatériel et linguistique. Il s'adresse aux institutions détentrices de collections culturelles patrimoniales d'intérêt cantonal, à celles qui s'engagent pour la sauvegarde du patrimoine culturel d'intérêt cantonal, ainsi qu'à des projets de mesures de sauvegarde d'éléments du patrimoine culturel d'intérêt cantonal.



## **Comment et quand déposer une demande ?**

Le Service de la culture a élaboré des directives destinées aux requérant-e-s d'aides financières. Pour l'année 2021, les demandes sont encore à déposer jusqu'au 31 août 2020. Les aides concernant des mesures de sauvegarde peuvent être demandées en tout temps.

### **Personnes de contact**

**Esther Waeber-Kalbermatten**, cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture, 079 248 07 80

**Jacques Cordonier**, chef du Service de la culture, 079 402 36 41

**Léa Marie d'Avigneau**, conseillère patrimoine culturel, Service de la culture, 027 606 45 85, 079 736 19 26

### **Plus d'infos sur le programme et les formulaires d'aide:**

[www.vs.ch/culture](http://www.vs.ch/culture) > Demander un soutien > Sauvegarde du patrimoine culturel

### **Infos médias et illustrations disponibles sous :**

[www.vs.ch/culture](http://www.vs.ch/culture) > [Communication et Médias](#) > [infos médias](#)